



COLLOQUE

Vendredi 5 MARS 2010, 9h00 - 16h30

Maison des Associations Internationales (MAI), Rue Washington 40, 1050
BRUXELLES

Tant qu'il vous reste un peu de VIE PRIVÉE...

Protection de la vie privée et des données personnelles
contre l'intrusion des autorités et de l'employeur

Avec le soutien de ELDH (European Association of Lawyers for Democracy and Human Rights) et IADL (International Association of Democratic Lawyers). En collaboration avec l'asbl Dereac .

Chaque Belge se retrouve en moyenne dans 300 banques de données, du registre national à la plate-forme e-health. Que reste-t-il de notre vie privée?

Les nouvelles technologies et le climat de contrôle que nous vivons depuis le 11 septembre 2001 ont réellement hypothéqué ce 'droit sacré'. La société Big Brother décrite par George Orwell dans '1984' n'est plus qu'une fiction.

Le colloque tente de faire le point de la situation sur la vie privée en 2010. L'article 8 de la CEDH est-il toujours respecté? Des lois concernant la protection des données existent, mais quel est leur impact dans la pratique? Quelles sont les limites de la vie privée dans une relation de travail? Quelles banques de données en Belgique et en Europe enregistrent vos faits et gestes et qu'en est-il du transfert des données d'une banque à une autre?

Plus sur www.progresslaw.net

L'Ordre des Barreaux Francophones et Germanophones a agréé le colloque à raison de 6 points de formation permanente.

PROGRAMME

8h30 Accueil et inscription

9h00 - 10h00 SESSION 1 Droit à la vie privée contre contrôle et sécurité

- La pression sur la vie privée et sur les autres droits et libertés fondamentales. **Benoît VAN DER MEERSCHEN**, président Ligue des Droits de l'Homme
- La protection des données personnelles dans l'Union européenne. **Peter HUSTINX**, Contrôleur européen de la protection des données
- Abandonner notre vie privée au nom de la sécurité? Une analyse des évolutions récentes et l'usage des nouvelles technologies. **Raf JESPERS**, avocat PLN Anvers

10h – 12h30 SESSION 2 La vie privée dans la relation de travail et sur le lieu de travail

- La réglementation à l'embauche et dans l'exécution de la relation de travail. **Jos DUMORTIER**, professeur KUL (Katholieke Universiteit Leuven)
- La jurisprudence belge et la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme concernant la vie privée au travail. **Steve GILSON**, avocat à Namur, maître de conférences UCL (Université catholique de Louvain)
- Expériences concrètes sur le lieu de travail. **Manu GONZALEZ**, délégué syndical CSC Carrefour, **Stephan GALON**, Directeur Département International ABVV
- Procès et actions contre Lidl, Siemens et d'autres entreprises en Allemagne. **Dieter HUMMEL**, avocat Berlin

12h30 Lunch

13h30 – 15h00 SESSION 3 Banque de données et transfert de données individuelles

- Quelles banques de données existent-ils en Belgique et dans l'Union Européenne? Que dit la directive européenne sur la rétention des données? **Franck DUMORTIER**, chercheur au CRID (Centre de recherche informatique et de droit), FUNDP (Facultés Universitaires Notre Dame de la Paix)
- L'érosion de la vie privée aux Etats-Unis: de Bush à Obama. **Mara VERHEYDEN-HILLIARD**, avocate National Lawyers Guild (Etats-Unis)
- L'échange de données personnelles dans le domaine de la criminalité entre Etats membres de l'Union Européenne et entre l'UE et les USA. **Els DE BUSSER**, juriste à l'Institut Max Planck de Fribourg

15h15 – 16h15 SESSION 4 Quels moyens juridiques et quelles actions pour défendre la vie privée

- Utilité et futilité des recours disponibles face au fichage des services répressifs. **Mathieu BEYS**, juriste, département droit pénal PLN, chargé d'exercices à l'ULB
- Procès et actions en Allemagne, au Royaume Uni, aux Pays-Bas et en France concernant les banques de données, les législations concernant la criminalité informatique et la rétention des données
Tony BUNYAN, directeur Statewatch, Londres

16h15 – 16h30 Conclusions

Vanessa DE GREEF, aspirante au Fonds National de Recherche Scientifique (FNRS), ULB (Université Libre de Bruxelles)

16h30 – 17h30 Réception

EN PRATIQUE

Renseignements

PROGRESS Lawyers Network, Broederminstraat 38, B - 2018 Anvers, T+32 (0)3 320 85 30, F+32 (0)3 366 10 75, info@progresslaw.net, www.progresslaw.net

Frais de participation (comprenant sandwiches, café et version électronique du syllabus)

- Avocats et magistrats (dans le cadre de la formation permanente): € 130 (comprenant syllabus imprimé)
- Avocats-stagiaires, autres: € 40
- Etudiants, chômeurs: € 15
- Syllabus imprimé à obtenir séparément: € 15

INSCRIPTIONS avant le 28 février 2010

- En remplissant le formulaire ci-dessous et le renvoyant au secrétariat par e-mail à info@progresslaw.net
- Vous pouvez vous inscrire via www.progresslaw.net
- Votre inscription n'est définitive qu'après réception du paiement par versement sur le numéro de compte 630-0676690-77 de l'asbl Dereac avec mention de votre nom

- L'annulation et le remboursement des frais de participation sont possibles à condition de prévenir trois jours avant le colloque

INSCRIRE

Nom:

Prénom:

Entreprise, organisation ou institution:

Fonction:

Rue + numéro:

Code postal + commune:

Téléphone:

Fax:

E-mail:

Tarif :

- Avocats et magistrats (dans le cadre de la formation permanente): € 130 (comprenant syllabus imprimé)
- Avocats-stagiaires, autres: € 40
- Etudiants, chômeurs: € 15
- Je voudrais un syllabus imprimé : €15 (version électronique inclus pour tous)

Désirez-vous recevoir notre lettre d'information électronique?:

[Ces données seront reprises dans les fichiers administratifs de PROGRESS Lawyers Network, Broederminstraat 38, 2018 Anvers. Conformément à la loi du 8 décembre 1992 sur la protection de la vie privée, il est possible d'y avoir accès et de les corriger.]

Si vous ne voulez plus recevoir d'information de PROGRESS Lawyers Network, envoyez un email à info@progresslaw.net

***** Veuillez nous excuser si ce mail vous parviendrait à plusieurs reprises *****